

Image not found or type unknown



## abandon du domicile et responsabilité

Par **country**, le **13/10/2011** à **09:21**

Bonjour

mon mari a quitté le domicile conjugal pour vivre avec sa copine, comptons faire une demande de divorce et en accord revendre notre maison, mes parents mon donné une somme de 15000 euros chacun (soit 30000 euros) déclaré aux impôts, suis-je en droit de récupérer cette somme qui a été investi dans la maison et ses travaux lors du partage ? suis-je responsable d'un crédit qu'il veut contracter ?, sachant que nous sommes marié sous le régime de la communauté

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter  
cordialement